



*Conseil communal  
de Vufflens-la-Ville*

**PV N° 1/2013**

**Procès-verbal du Conseil communal du 1<sup>er</sup> mai 2013**

**1. Accueil et Contrôle des présences**

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Yves Trottet, a ouvert cette séance en saluant les membres de l'Assemblée, de la Municipalité ainsi que le public et les membres des bureaux invités pour traiter les points 4 et 5 de l'ordre du jour.

39 membres présents, 6 membres absents excusés.

**2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL de la séance du 12 décembre 2012**

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012 n'a suscité aucun commentaire et a été adopté à l'unanimité des voix.

**3. ASSERMENTATION de M. Eric Lefebvre, huissier**

Suite au départ de M. André Gisclon, qui a fait valoir son droit à la retraite en mars dernier, un nouvel huissier a dû être nommé au Conseil communal. M. Eric Lefebvre, nouvel employé au service de la commune, a accepté d'honorer ce mandat.

Conformément à l'article 9 de la loi cantonale sur les communes, lu préalablement par M. Yves Trottet, Président, M. Eric Lefebvre a prêté serment. Le Président lui a souhaité une cordiale bienvenue, tout en le remerciant de consacrer quelques moments à la chose publique.

M. Yves Trottet, Président, a ensuite pris officiellement congé de M. André Gisclon, en le remerciant chaleureusement pour son efficacité, sa discrétion, sa régularité et sa généreuse disponibilité. Il a tenu de rappeler qu'au cours des 7 ½ ans passés au service du Conseil, il n'avait manqué qu'une seule fois ! Au nom de tout le Conseil communal, il lui a offert un bon de CHF 150.- pour un repas à l'Auberge de La Balance à Daillens, son nouveau domicile.

Notre syndique, I. Rossel communique aussi le mot de la municipalité qui a pris congé de Monsieur André Gisclon au mois de mars après 7 années passées au service de la commune. Elle remercie chaleureusement André pour tout son travail et les multiples attentions qu'il a eu à l'égard de la municipalité ou du conseil. De nombreuses fois il a entre autre préparé avec soin des apéritifs que le Conseil eu l'occasion de déguster, et du soin qu'il a pris à veiller à ce que rien ne manque. I. Rossel souhaite à A. Gisclon une bonne retraite, qui sera bien remplie par de nombreux voyages notamment en camping-car. Remerciement pour la tâche accomplie et souhait de bon vent.

**4. INFORMATION : Présentation de l'étude de faisabilité « En Villard »**

En présence de MM Régis Courdesse, Ingénieur Géomètre et Yves Blanc, Architecte EPFL-SIA et urbaniste FSU, du Bureau Plarel Urbanisme, l'Assemblée législative a pris connaissance de l'avancement des travaux concernant le quartier d'habitations « En Villard » à naître. Dans une première phase, M. Régis Courdesse a fait une description de la procédure, rappelant que l'étude de faisabilité de ce vaste projet touchait pratiquement à son terme. Dans le respect de la loi sur l'aménagement du territoire et de la loi sur l'amélioration foncière, il a présenté une première simulation permettant aux conseillers de se représenter plus concrètement l'envergure de ce quartier, prévoyant des logements de qualité pour une centaine de personnes. Dans une deuxième phase, M. Yves Blanc a focalisé sa présentation sur l'aménagement territorial de ce secteur, présentant finalement et après plusieurs remaniements : 13'100 m<sup>2</sup> de surface constructible, 41'306 m<sup>2</sup> de surface agricole et 4'605 m<sup>2</sup> affectés en zone de verdure. « Pour l'heure le projet d'intention mise sur

une diversification d'habitations, permettant de valoriser les vues et le site, tout en optimisant l'occupation au sol », a expliqué en substance M. Blanc. L'idée est de créer un habitat groupé, adapté à la topographie du site, en faisant des terrasses successives. En clair, le 'haut' du quartier comprendrait un ou des bâtiment(s) perpendiculaire(s) à la parcelle, destiné(s) à l'habitat collectif (genre immeuble(s) avec appartements) et pourrai(en)t comprendre 3 niveaux (sans compter le sous-sol). En contrebas, deux rangées de villas mitoyennes de deux niveaux (sans compter le sous-sol) avec un côté jardin privatif et un côté cour plus communautaire pour chaque unité. L'ensemble serait relié et agrémenté d'espaces communs et de voies d'accès publics. L'accès au quartier se ferait dans le prolongement du chemin de la Fontaine, déjà existant et qui dessert l'actuelle zone de villas. Un chemin piétonnier pourrait par ailleurs être créé et traverser le coteau affecté en zone de verdure, pour relier le nouveau quartier à la route du Moulinet. Quant au vaste chantier que génère un tel projet, une autre voie d'accès le reliant directement à la route de contournement pourrait également être créée et mettrait le village à l'abri de toutes nuisances. « Côté faisabilité, la prochaine phase est dans le camp des propriétaires des terrains et qui doivent rendre leur décision, a encore souligné M. Blanc. Nous devons ensuite faire un plan partiel d'affectation qu'il faudra soumettre au Conseil communal pour approbation. L'enquête publique pourrait avoir lieu dans 1 ½ année environ, tout va dépendre des éventuelles oppositions à traiter. Au mieux, le chantier pourrait démarrer en automne 2014 ».

Dans la discussion ouverte par le Président, M. Yves Trottet, plusieurs conseillers ont souhaité un complément d'information :

Mme L. Legrand : Au sujet de l'accès durant la phase chantier, il lui semble que le raccordement est sur la route du Moulinet et non sur la future route de contournement (RC177) de Vufflens.

Mme I. Rossel, Syndique : en effet, le projet d'amélioration foncière prévoit une arrivée sur la route du Moulinet.

M. D. Blanc : la naissance de ce quartier prévoit des logements pour 100 personnes, donc environ 30 familles. On compte 1 à 2 véhicules par famille, cela entraîne une augmentation de circulation d'environ 50 véhicules supplémentaires. La liaison de chantier prévue va-t-elle rester pérenne ou sera-t-elle supprimée après la réalisation du quartier ?

Mme I. Rossel, Syndique : rien n'est encore décidé, mais dans l'intention, la route de liaison devrait ensuite être maintenue.

##### **5. INFORMATION : Exploitation d'une gravière à Vufflens-la-Ville, proche de Reverulle**

En présence de MM Avni Orlati (directeur général de Orlati SA et LMT), Miguel Sanchez (ingénieur en Génie civil indépendant) et Mme Carole Schelker (Ingénieure en Génie rural et Environnement EPF et directrice d'Impact-Concept SA), l'Assemblée législative a pris connaissance du projet communal qui prévoit d'exploiter une gravière proche de Reverulle, à Vufflens-la-Ville. En introduction, M. Michel Gruaz, Conseiller municipal en charge du dossier, a relevé que l'exploitation de cette gravière, installée sur une parcelle appartenant pour une grande part à la commune, représenterait une aubaine exceptionnelle. Elle se situe près du futur passage de la route de contournement RC 177, juste avant la propriété de la Protection des animaux. Il a ensuite passé la parole à M. Miguel Sanchez pour un bref rappel de faisabilité et à Mme Carole Schelker, pour une présentation succincte du projet. L'exploitation de cette nouvelle gravière s'inscrirait dans la continuité des anciennes gravières en Reverulle, aujourd'hui remblayées. La situation géographique et le potentiel géologique s'y prêtent à merveille. De plus, cette exploitation viendrait à point nommé et serait parfaitement en phase avec le chantier généré par la création de la RC 177, une partie des matériaux pouvant être directement affectés au revêtement de la route. La démarche est écologique et cette proximité éviterait les transports de matériaux en provenance de France ainsi que ceux des déblais de la RC 177, lesquels devraient être acheminés sur des distances nettement plus grandes.

Dans la discussion ouverte par le Président, M. Yves Trottet, plusieurs membres du Conseil communal ont souhaité des informations complémentaires :

M. F-A Rougemont : aucun chiffre n'apparaît dans ces informations. L'opération a-t-elle un coût pour la commune ? Y a-t-il un intérêt financier ?

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal : la commune est le propriétaire principal du site. L'Etat de Vaud et quelques particuliers possèdent également quelques parcelles dont les surfaces sont modestes.

M. Miguel Sanchez : selon le prix habituel du marché, basé sur un modèle similaire et négocié de gré à gré, on estime à CHF 4.- / m<sup>3</sup> pour les matériaux utilisables et CHF 2.-/ m<sup>3</sup> pour les matériaux de remblais. Pour l'ensemble de l'exploitation, cela représenterait CHF 1'800'000.- pour tous les propriétaires concernés ; ceux-ci n'ont pas de frais à leur charge.

M. B. Büttiker : deux questions : 1) cette gravière produira-t-elle tout le gravier nécessaire à la RC 177 ou faudra-t-il en « importer » d'ailleurs ? 2) Est-ce qu'on replantera la forêt après l'exploitation du site ?

M. Miguel Sanchez : 1) Un maximum de l'extraction sera utilisé pour la réalisation de la RC 177. 2) La remise en état du site sera conforme à son affectation actuelle.

M. J. Vanderweckene : Faut-il une soumission publique pour désigner l'exploitant ?

M. Miguel Sanchez : dans ce cas, il s'agit plus d'une concession. De fait, il n'y a pas lieu de faire une soumission publique, mais on peut imaginer une mise à l'enchère. En optant pour cette solution, cela décalerait les délais de réalisation avec pour risque de ne pas pouvoir profiter totalement de l'opportunité de livrer un maximum pour la réalisation de la RC 177.

M. G-A Rapp : je constate que le projet est très proche de la Venoge, encore davantage que les précédentes exploitations. Or on sait, que cela représente un certain danger pour les phases de remise en état de la gravière après exploitation. Compte tenu des expériences passées, il faudrait éviter de retomber dans le même piège.

Mme Carole Schelker : les zones S (sources) sont clairement définies aujourd'hui et ne peuvent en aucun cas être exploitées. Les normes définissant les secteurs sont clairement établies et mises en place, la surveillance est très stricte et les remblais sont sains.

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal : une précision, sur l'affectation du matériau : environ 100'000 m<sup>3</sup> de gravier seront utilisés pour la RC 177. Cela représente environ 1/3 de l'exploitation. Les deux autres tiers, seront vendus à l'entreprise Orllati, à Bioley-Orjulaz.

## **6. INFORMATION : Etat d'avancement de la route de contournement RC 177**

Comme déjà indiqué dans l'Ordre du jour envoyé aux conseillers en même temps que la convocation à cette présente séance, ce point a été reporté à la prochaine séance du Conseil communal, fixée au 19 juin 2013.

## **7. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

- Dans ses communications, M. Yves Trottet, Président, a rappelé à l'Assemblée la mise au concours d'un poste de secrétaire suppléante pour le Conseil communal, suite au départ de Mme Cornélia Gindroz.
- M. Yves Trottet, Président, a ensuite donné connaissance d'un courrier de Mme Béatrice Mettraux, Conseillère d'Etat, et qui rappelle que le Conseil communal devra réadapter son règlement dès le 1er juillet 2013, conformément aux nouvelles directives du canton. Il a également informé le Législatif du courrier accompagné d'un dossier très complet et signé par trois familles concernant la sécurisation du trafic à la Grand-Rue et devant l'école. La Municipalité ayant également reçu ce courrier et fixé une table ronde sur le sujet le 18 juin prochain, ce sujet sera traité à la séance du Conseil communal du 19 juin 2013. Pour information, les membres du Conseil communal recevront copie de ce dossier en même temps que la convocation à la prochaine séance de Conseil.

## **8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

### **Mme I. Rossel, Syndique**

- **Départ de notre employé Monsieur André Gisclon** : La municipalité a pris congé de Monsieur Gisclon au mois de mars après 7 années passées au service de la commune. Nous remercions

chaleureusement André pour tout son travail et les multiples attentions qu'il a eu à notre égard, que ce soit pour la municipalité ou pour le conseil. De nombreuses fois il a entre autre préparé avec soin des apéritifs que vous avez eu l'occasion de déguster, et du soin qu'il a pris à veiller à ce que rien ne manque. André, nous espérons que tu puisses profiter de ta retraite, qui nous le savons sera bien remplie par de nombreux voyages que toi et Josiane aimez particulièrement faire avec votre camping-car. C'est votre moyen de découvrir des paysages et des gens au gré du hasard puisque vous ne prévoyez pas de parcours précis. Donc merci encore de ta sollicitude et bon vent à toi.

- **Engagement de Madame Dominique Nijenhuis Fonjallaz** : Nous avons reçu la démission de notre boursière Nathalie Botta pour des raisons familiales. Pour son remplacement nous avons reçu une cinquantaine de dossiers. Etant donné le délai très court, nous avons obtenu une dérogation de la part de la préfecture afin qu'Edith Gruaz (conjointe de notre Municipal) puisse faire le lien entre notre boursière démissionnaire et la nouvelle personne. Parmi les dossiers reçus nous avons constaté qu'une grande partie des postulants étaient quelque peu surqualifié et à l'inverse d'autre nettement en dessous des qualifications requises pour ce poste. Après bien des réflexions notre choix s'est porté sur la candidature de Madame Dominique Nijenhuis-Fonjallaz. Elle possède une formation de comptable. Son entrée en fonction se fera à partir du 1<sup>er</sup> août. Nous remercions Nathalie Botta pour ses presque 2 ans de travail dans notre commune. Dans toutes ses activités, Mme Botta a fait preuve d'une conscience professionnelle remarquable. Elle nous a donné entière satisfaction dans son travail.
- **RC 177** : La municipalité a eu une séance le 3 décembre 2012 et le 14 janvier 2013 avec une délégation du Conseil d'Etat dont nous vous communiquons un résumé.

**Séance du 3 décembre 2012**, elle concernait la mise en œuvre de la RC 177

Présents :       - Mme N. Gorrite, Conseillère d'Etat  
                      - M. Ph. Leuba Conseiller d'Etat  
                      - M. D. Blanc, chef du Service des routes  
                      - M. Ph. Gmür, chef du SDT  
                      - M. J.-B. Leimgruber, chef de l'Unité Développement économique  
                      - M. Rubattel, secrétaire général du DIRH

Il n'y a pas eu de recours de la part des associations (Venoge Vivante et le WWF), madame Gorrite estime qu'il est temps de passer à la phase de réalisation. Elle souhaite que le Canton et la Commune de Vufflens-la-Ville aillent dans la même direction.

La position communale a toujours été claire depuis le commencement de ce dossier. La Commune n'a rien contre les entreprises qui souhaitent s'installer dans la zone industrielle. Cependant, en ne délivrant pas les permis de construire ou en s'opposant aux projets, elle souhaite faire part de sa détermination afin que la RC 177 se fasse. La Commune a dû se battre plusieurs années afin que le dossier avance; de ce fait, la position communale n'a pas changé : elle délivrera les permis de construire et lèvera les oppositions dès que le crédit de construction de la RC 177 aura été voté par le Grand conseil et que le délai référendaire sera échu. M. Leuba comprend la position communale mais attire l'attention sur l'impact économique d'une telle décision. Il estime que si une entreprise d'envergure quitte la zone au vu des procédures actuelles, il y a peu de chance que la route puisse être réalisée car il y aura moins d'emplois à défendre. Il reconnaît une certaine lenteur cantonale dans ce dossier. Cependant, il précise qu'il y a maintenant une réelle volonté politique à réaliser cette route.

M. Gmür relève qu'il faudra encore modifier le PPA de la Plaine de la Venoge en ce qui concerne le tracé du rail. La municipalité indique que la modification du PPA peut se faire parallèlement aux autres démarches de l'Etat mais que le préavis ne sera présenté au Conseil communal qu'après l'approbation du crédit d'investissement par Grand Conseil. La Municipalité dit aux Conseillers d'Etat que dans sa démarche, elle est soutenue par le Conseil Communal. En conclusion Monsieur Leuba décide que le Canton préparera un projet de convention à soumettre à la Commune.

**Séance du 14 janvier 2013** entre une délégation du Conseil d'Etat, deux représentants de Camion Transport SA et la Municipalité de Vufflens-la-Ville :

Présents : Pour le Conseil d'Etat :  
- Mme N. Gorrite, Conseillère d'Etat  
- M. Ph. Leuba, Conseiller d'Etat  
Pour les Services cantonaux :  
- M. D. Blanc, chef du Service des routes  
- M. Ph. Gmür, chef du SDT  
- M. J.-B. Leimgruber, chef de l'Unité Développement économique  
Pour Camion Transport SA :  
- M. S. Eckmann, responsable de succursale  
- M. J. Jäger, Président  
Autres intervenants :  
- M. H. Pétroz, Président du SIVA  
- M. T. Rüttimann, propriétaire de la parcelle

M. Leuba souhaite faire le point de la situation actuelle en trois temps, à savoir :

1. RC 177, permis de construire et financement ;
2. Délivrance d'un permis de construire "voie mère SIVA" (voie ferrée) ;
3. Délivrance du permis de construire à Camion Transport SA; identification des contraintes du planning "déménagement Camion Transport SA".

Les soumissions pour les travaux de la RC 177 peuvent être préparées. Il est ici précisé que la volonté du Conseil d'Etat est de présenter une demande de crédit d'investissement "soumissions rentrées".

Pour autant que le crédit d'investissement de la RC 177 soit considéré comme lié, les travaux pourraient commencer rapidement d'un point de vue légal. Le financement étant bouclé, les appels d'offres pour le génie civil pourraient être publiés dès la fin de l'hiver. Un EMPD pourrait être déposé au mois de mai et une décision du Grand Conseil pourrait être attendue avant les vacances politiques du 15 juillet. Sans recours, M. Blanc estime que les travaux pourraient commencer au début de l'année 2014. D'après M. Leuba, le calendrier est serré mais raisonnable. Si le crédit d'investissement est considéré comme nouveau et dans ce cas soumis à référendum, il faudrait attendre six mois de plus, de l'adoption du crédit d'investissement jusqu'à la votation populaire. Il est rappelé qu'un référendum doit obtenir 14'000 voix en 40 jours pour être valable. Mme Gorrite explique qu'un référendum est possible pour autant qu'une dépense soit considérée comme non-liée (soit permettant au Conseil d'Etat une marge de manœuvre conformément à l'article 163 de la Constitution). C'est le service juridique et financier de l'Etat qui détermine si une dépense est liée ou non. Si la dépense est liée (soit imposée au Conseil d'Etat), le référendum n'est pas possible. Elle précise qu'à l'époque l'Etat de Vaud n'avait pas intégré le projet de la RC 177 au plan directeur cantonal mais par contre il figure dans une planification cantonale OPAIR. M. Rüttimann souhaite savoir si la dépense pour la RC 177 est considérée comme liée si elle sera d'une quelconque manière attaquable ? Elle le sera devant les tribunaux, mais pas par référendum.

Le projet déposé par Camion Transport SA comporte une modification du tracé de la voie ferrée. Le Conseil d'Etat doit prendre prochainement une décision pour savoir si le PPA de la Plaine de la Venoge doit être modifié ou pas. M. Leuba souhaite une décision d'ici aux relâches de février 2013. Si le Conseil d'Etat estime que la modification demandée n'est pas suffisamment conforme, il faudra au préalable modifier le PPA. Selon M. Leuba, si le Conseil d'Etat décide de partir du principe que la modification de la voie ferrée est conforme au PPA, l'acceptation du nouveau tracé sera de compétence communale. La Municipalité pense que le Conseil communal n'acceptera pas une modification du PPA si la RC 177 ne se faisait pas. La mise à l'enquête de la modification du tracé de la voie ferrée pourrait être faite rapidement par le SDT. M. Gmur transmettra tous les éléments nécessaires au Conseil d'Etat pour qu'il puisse prendre une décision en toute connaissance de cause. Par ailleurs, la Municipalité n'a

pas changé d'avis, elle délivrera le permis de construire à Camion Transport SA une fois que le crédit d'investissement de la RC 177 aura été voté par le Grand conseil et qu'il sera exécutoire. M. Leuba estime qu'au mieux le permis de construire pourra être délivré au mois de septembre 2013. En cas de référendum, il faudra compter vraisemblablement six mois de plus. M. Eckmann rappelle l'urgence de Camion Transport SA à déménager d'autant qu'avant de pouvoir construire, il y aura environ 12 mois de préparation. Il estime que son entreprise est prise en otage par la Commune de Vuflens-la-Ville pour faire pression afin d'obtenir la construction de la RC 177. Politiquement, M. Leuba comprend la prise de position communale. M. Leuba résume les prochaines échéances : réunir les pièces afin que le Conseil d'Etat puisse prendre position au sujet de la modification du tracé de la voie ferrée, d'ici la fin du mois de février 2013; présentation d'un EMPD au Grand Conseil pour la RC 177 avant l'été et ainsi envisager la délivrance du permis de construire à Camion Transport SA en septembre 2013; en cas de référendum, il serait repoussé à mars 2014 pour autant que ledit référendum n'aboutisse pas.

Depuis ces séances, la décision d'une modification du PPA a été prise, et le dossier sera soumis à la décision du Conseil Communal.

- **Etat des lieux avec nos communes voisines :** Nous avons eu plusieurs séances pour l'état des lieux avec nos communes voisines. Nous faisons un inventaire du patrimoine de chaque commune, et cette tâche demande pas mal d'engagement de chacune des municipalités. A l'issue de cette procédure, il faudra faire un point de situation, et une petite analyse sur la pertinence de continuer ou non ce processus. Nous avons prévu de terminer cet état des lieux en juin, ce qui sera probablement le cas, mais il faudra attendre la fin de l'automne pour avoir le temps de faire une analyse.

#### M. Eric Maeder

- **Routes:** La deuxième phase de l'entretien de nos routes va débuter la semaine prochaine. Du 6 au 7 mai, remplacement du tapis bitumineux sur une partie du Ch. de la Forge ; du 13 au 17 mai, remplacement du tapis bitumineux sur l'Arzillier et le Ch. des Grands-Champs ; le 22 mai, rénovation du tapis bitumineux sur le Cuvillard à la hauteur du Ch. de la Fontaine. La route sera fermée un jour. Tous les couvercles de chambre qui font du bruit quand on roule dessus seront remplacés sur le Ch. des Grandes Vignes. Tous ces travaux sont effectués par l'entreprise René May, en fonction de la météo. L'entreprise Walo interviendra sur la rue du Marteley et le Ch. de la Forge, pour la pose du tapis bitumineux définitif, à partir du 21 mai (le planning reste à définir).
- **Place de la Forge :** La Municipalité a le plaisir de vous convier le samedi 22 juin à 11 h 00, vers la fontaine du Ch. de la Forge, afin d'inaugurer cette nouvelle place. A cette occasion, le verre de l'amitié vous sera servi.
- **Sécurité routière de la Grande-Rue :** Concernant le courrier envoyé au Président du Conseil communal, sur la sécurité routière de la Grande-Rue, une table ronde a été planifiée le 18 juin 2013 avec les protagonistes de cette initiative. Cette réunion permettra d'étudier avec le service des routes du canton la faisabilité de leur projet.

#### M. Michel Gruaz

- **Bâtiments communaux :** Nouveau collège : nous allons procéder durant les vacances d'été au remplacement de tous les vitrages du nouveau collège. Les coûts seront à la charge de l'ASICOPE. Ancien collège : nous avons remplacé la porte d'entrée de l'ancien collège dont l'état était obsolète et laissait passer plus de courants d'air que d'élèves. A l'exception de la classe du 1er étage, déjà équipée de fenêtres modernes, toutes les fenêtres de l'ancien collège, y compris celles des locataires, seront remplacées par des fenêtres à triple vitrage. La dalle du galetas de l'ancien collège sera isolée durant la même période. Pour l'ancien collège ceci nous

permettra de bénéficier de subventions fédérales et cantonales de l'ordre de Fr. 9'000.-. Tous les coûts y relatifs sont pris en charge à raison de 50 % par l'ASICOPE.

- **Réseau d'eau** : Nous avons déploré au début du mois de mars une fuite d'eau au chemin de l'Arzillier sur le trottoir devant chez M. Henry. Simultanément deux conduites privées en mauvais état ont été remplacées au chemin de la Mésange ainsi qu'au chemin du Moulinet. Pour corroborer l'état peu satisfaisant de nos conduites d'eau potable, sachez que le contrôle que j'ai effectué récemment fait état d'une perte d'eau de 17,6 % de septembre 2011 à septembre 2012. Nous avons acheté 76'228 m3 d'eau et n'en avons revendu que 62'812 m3 soit une perte de 13'416 m3. Celle-ci est à mettre au compte des 5 fuites que nous avons eues en 2012 sur nos propres conduites, d'une fuite sur une conduite privée et sur l'état général de diverses conduites dont nous serons contraints de vous proposer, par préavis, le remplacement.

Dans le cadre de l'entente intercommunale des eaux EIEVMV nous déplorons quelques microfissures au niveau de la dalle de la partie est de notre réservoir. En collaboration avec le bureau d'ingénieurs CSD nous en recherchons activement les causes et, en fonction de celles-ci, étudierons les solutions afin de ré-étanchéfier notre réservoir.

#### M. Roger Weissbrodt

- **Mobilité** : Comme les usagers ont pu le constater, les travaux sur les quais de la gare, à savoir les élargissements et la construction de marches d'embarquement ont commencé et sont planifiés « de jour », du 22 avril au 28 juin. Notre tranquillité en sera peut-être quelque troublée. Pourquoi un tel retard ? La décision d'approbation des plans (il s'agissait d'une procédure simplifiée) nous a été notifiée en date du 20 février. La commune de VLV a pris position de manière positive à la mise à l'enquête le 30 juillet 2012... Notre projet étant lié à celui des gares de Bevaix, du Landeron et de Colombier, il a fallu que les trois projets aient été traités à satisfaction des organes concernés. A noter que le canton de Vaud n'a émis aucune objection à ce projet, ce qui n'est pas le cas du canton de Neuchâtel (et notamment son office de l'inspection du travail !). Et ce n'est que lorsque l'OFT a donné son aval que les CFF peuvent commencer les travaux...
- **Gestion des déchets** : La mise en application des sacs taxés s'est passée de manière très positive sur le territoire de notre commune, avec une baisse du tonnage des incinérables de près de 50%. Un grand merci à notre population pour cet acte citoyen et environnemental. Nous avons systématiquement analysé les sacs non conformes (une douzaine, dont une majorité de propriétaires n'étaient pas (ou plus !) de VLV. Tous les propriétaires identifiés ont reçu un avertissement. VALORSA nous a informés que lors des contrôles de la vidange du camion de l'entreprise Delacuisine lors de la collecte de nos ordures ménagères des mois de janvier et février, un seul sac noir a été recensé (le taux de tolérance admis sur le périmètre est de 5 %). On recense quelques dépôts illégaux en forêt, mais pas plus que précédemment. Il convient d'être très attentif à la qualité des déchets encombrants, ceci afin d'éviter un transfert des déchets incinérables vers les encombrants ! La mise en place de conteneurs pour déchets verts à la grande salle est un plus et répond à un réel besoin de nombreux habitants ne pouvant composter eux-mêmes. Quant aux plastiques, s'il existe quelques filières pour le sagex, le PET, les PE laitiers principalement, il convient de relever cette incongruité : le coût du recyclage de ces plastiques est plus élevé que celui de l'incinération !
- **Action sociale** : Le nombre de dossiers RI financés est passé d'une moyenne de 674 au premier trimestre 2012 à 801 pour le dernier trimestre. Les personnes bénéficiant du RI se retrouvent notamment dans les familles mono parentales et les personnes au chômage en fin de droit. Comme on peut le constater sur le tableau projeté, les moyennes trimestrielles de dossiers RI traités ont varié ainsi : 674, 718, 733, 801 (ces variations mensuelles sont d'une forte amplitude). Cela représente un gros volume de travail à assumer par les équipes du CSR. Le

Service de Prévoyance et d'Aide Sociale a formaté notre budget 2013 sur une moyenne de 665 dossiers seulement...

**M. Olivier Berthoud**

- Absent excusé.

**9. PREAVIS N° 1/2013 : « Octroi d'une concession de distribution d'eau potable de la zone industrielle de Faraz (Bobst) à eauservice Lausanne »**

L'objet de ce préavis est d'octroyer la concession de la distribution d'eau potable pour la zone « PPA de Faraz » à eauservice Lausanne. Depuis plus de quarante ans, Vufflens-la-ville, Mex et Villars-Ste-Croix ont concédé à Lausanne la distribution d'eau sur leurs territoires respectifs dans la zone industrielle située en Faraz. Lors du renouvellement du contrat de vente d'eau avec l'Entente intercommunale des eaux, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'article précisant cette responsabilité confiée à eauservice n'a volontairement pas été repris. Lausanne a souhaité qu'une concession puisse être établie afin d'une part de préciser clairement les dispositions d'alimentation de cette zone et, d'autre part, d'être conforme à la loi sur la distribution de l'eau. (...) Le projet de concession délègue le droit exclusif de distribuer l'eau à eauservice Lausanne (concessionnaire) pour la zone du « PPA de Faraz ». Le concessionnaire s'engage donc à fournir l'eau pour les besoins de consommation, ainsi que pour la défense incendie et assure les extensions du réseau. Il en assume également l'entretien et la maintenance. En contrepartie, le concessionnaire encaisse les taxes de raccordement et le produit de la vente d'eau consommée directement auprès des clients raccordés, selon le règlement de distribution appliqué sur le territoire communal lausannois et 16 autres communes périphériques, pour lesquelles eauservice Lausanne est déjà concessionnaire.

La commission chargée d'étudier cet objet et formée de Mme Fabienne Le Grand Reymond, M. François Besançon et M. Fred-Ami Rougemont, Président, a plus particulièrement relevé les points suivants : « L'eau de ce quartier est livrée par Lausanne depuis le début de l'installation de Bobst dans cette région, il y a 40 ans. Il n'y a pas de connexion entre le réseau de Vufflens-la-Ville et ce quartier. Une conduite de 1,4 km devrait être construite. L'investissement serait énorme. Cette concession formalise en fait une situation vieille de 40 ans ! Les législatifs des communes de Mex et Villars-Ste-Croix ont par ailleurs déjà donné leur accord. Les eaux claires, après un passage dans les étangs devant les bâtiments Bobst vont dans le ruisseau « Le Vaube », qui passe tout près. Les eaux usées sont facturées par Mex qui ensuite verse les montants à l'AIEV. Toutes les démarches administratives entre les trois communes et Bobst sont faites par Mex, c'est pourquoi elle encaisse également les taxes pour le traitement des eaux usées par l'AIEV. Ce genre de concession n'est pas soumis à une facturation. Dans ce cas, eauservice Lausanne encaisse les taxes de raccordement et le produit de la vente de l'eau. Et c'est ce service qui assume à 100 % l'entretien du réseau concerné ».

Dans la discussion ouverte par le Président, M. Yves Trottet, plusieurs conseillers ont souhaité s'exprimer :

Mme M. Nicollerat : A l'article 23 de la concession, la dernière phrase du 1<sup>er</sup> paragraphe n'est pas claire : « Selon les tarifs de vente qui sont appliqués sur le territoire du concessionnaire ». Comment faut-il la comprendre ? Y-a-t-il une erreur de ponctuation ?

M. M. Flury : il s'agit probablement d'un prix forfaitaire.

M. Y. Trottet, Président : la phrase est incomplète, son sens n'est pas clair. La Municipalité peut-elle éclaircir ce point ?

Mme M. Nicollerat : à l'art. 44 de la concession, il est relevé que « les indications du compteur sont réputées exactes lorsqu'elles révèlent une consommation inférieure, jusqu'à 20 % de la consommation de l'année précédente ». Mais qu'en est-il, lorsqu'elles révèlent une consommation supérieure ?

Mme I. Rossel, Syndique : d'après les spécialistes de Lausanne, un compteur peut aller trop lentement, mais jamais trop vite. C'est pourquoi il y a cette marge de tolérance, c'est pourquoi aussi les compteurs sont régulièrement changés.

M. P. Vigouret : ne pourrait-on pas imaginer d'étendre les canalisations de Vufflens jusqu'au site industriel de Bobst et leur fournir l'eau nécessaire ?

M. F-A Rougemont, Président de la commission : eauservice Lausanne est mieux équipé. De plus, Vufflens-la-Ville est déjà raccordé au réseau de Lausanne et est tenu de soutirer un certain volume d'eau afin de garantir sa salubrité.

Après avoir clos les débats, le Président, M. Yves Trottet, a soumis cet objet à l'approbation du Conseil :

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> mai 2013,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville  
vu le préavis municipal N°1/2013 du 18 mars 2013 ;  
ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé  
(à l'unanimité)

1. D'approuver la concession pour l'alimentation en eau potable de la zone industrielle de Faraz par eauservice Lausanne.

## 10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Au chapitre des divers et propositions individuelles, plusieurs conseillers ont encore souhaité prendre la parole :

M. D. Goy : revenant sur les bons résultats concernant la gestion des déchets, suite à l'introduction de la taxe au sac, il faut relever que la quantité des déchets déposés le long des champs a considérablement augmenté. Cette situation génère des frais conséquents, le prix à payer pour le ramassage de ces déchets sauvages est élevé. C'est le revers de la médaille que l'on oublie souvent de mentionner.

M. S. Fabre : un grand merci à Mme I. Rossel, Syndique, pour ses communications au sujet de la RC 177 et la ferme position de la Municipalité concernant ce dossier. L'entreprise Camion Transport accuse la commune de les tenir en otage. Si ce n'est pas elle, ce serait la commune ! Donc merci au Conseil et à la Municipalité de rester fermes dans leur position.

Cette intervention a été largement applaudie par le Législatif.

M. Raymond Lambelet : Suite au décès de sa propriétaire, l'Auberge de la Venoge va prochainement être mise en vente. Ne serait-ce pas une opportunité pour les autorités de faire de ce lieu un espace ou un point de rencontre au service de la communauté ? La Municipalité envisage-t-elle d'entreprendre une action dans ce sens et de faire une offre d'achat ?

Mme I. Rossel, Syndique : Plusieurs personnes nous ont déjà abordés, il faut savoir qu'un tel projet ne va pas sans une augmentation des impôts. La Municipalité estime que l'initiative d'un tel projet devrait émaner du conseil, par exemple en déposant une motion ou un postulat.

M. Raymond Lambelet : Si tel est le cas, je souhaite déposer le postulat suivant : « Je demande à la Municipalité d'étudier l'acquisition de l'Auberge de la Venoge et d'en présenter le projet au Conseil communal ».

**Mis en brève discussion par le Président, M. Yves Trottet, ce postulat est soumis au vote et est accepté par l'Assemblée à une très forte majorité, moins 6 abstentions.**

M. B. Büttiker : suite au renouvellement du gouvernement cantonal, la politique a passablement changé, notamment concernant la circulation routière. Pourquoi ne pas relancer la limitation des vitesses à 30 km/h dans le village ?

Mme I. Rossel, Syndique : nous ne pouvons pas introduire le 30 km/h tant que les routes sont cantonales. Une fois que la RC 177 sera réalisée, nous pourrions revoir le plan de nos routes avec les autorités cantonales pour introduire le 30 km/h sur tout le territoire communal.

Mme L. Le Grand : repose la question de la sécurité routière à la sortie de l'école, notamment à midi et demande à la Municipalité de trouver une solution pour que les enfants ne se trouvent pas sur le trottoir, voire la chaussée au moment du passage des trois bus.

Mme I. Rossel, Syndique : Il existe déjà une barrière que l'on peut et devrait fermer. Plusieurs discussions ont déjà eu lieu avec les maîtresses d'école.

M. P. Vigouret : soutient la demande de Mme L. Le Grand.

Mme F. Le Grand Reymond : cette situation soulève toute la problématique de la responsabilité des professeurs d'une part, des parents, de l'autre. Il y a une zone « grise » où l'enfant se trouve entre deux points. Dès la sortie de l'école, l'enfant n'est plus sous la responsabilité de l'école, mais sous celle des parents. Dans le bus, il est sous la responsabilité du transporteur. C'est là, toute la difficulté.

Mme I. Rossel, Syndique : l'idéal serait de mettre en place des patrouilleurs. Cela se fait dans d'autres communes.

M. F-A Rougemont : on pourrait s'inspirer de la méthode américaine, cela fonctionnerait à coup sûr. Lorsqu'un bus scolaire s'arrête, tout clignote et tous les véhicules à moins de 200 m sont tenus de s'arrêter. C'est la loi. Si elle n'est pas respectée, l'amende est vraiment très salée.

M. J. Vanderweckene : dans ce débat récurrent, ne serait-il pas préférable de raisonner en termes de sécurité plutôt que de responsabilité ? On pourrait créer, passer une sorte de convention avec le personnel enseignant...

Mme I. Rossel, Syndique : le problème est du ressort de la commune et pour l'heure nous n'avons que deux solutions : demander aux enseignantes de fermer systématiquement la barrière, mettre en place un système de patrouilleurs aux heures de sortie.

M. D. Goy : Les enfants sont souvent très turbulents. Pour les maîtriser, il faut un surveillant adulte.

M. I. Rossel, Syndique : nous allons parler du sujet dans le prochain BIOV.

Mme A. Pichard : tient à remercier l'association du petit magasin, qui suite à sa fermeture définitive, a versé un montant de plus de CHF 1'000.- à la bibliothèque. Cette somme a entre autre permis d'acheter un « théâtre japonais en bois », interactif et très apprécié, ainsi que 25 nouvelles bandes dessinées.

Mme I. Rossel, Syndique : revenant sur le postulat déposé par M. Raymond Lambelet, Mme la Syndique demande plus de précisions. Quel type de projet souhaitez-vous ? La réhabilitation d'un restaurant ?

M. Raymond Lambelet : le spectre devrait être assez large. Etudier la solution de pouvoir racheter l'ensemble du site pour en faire une place, un lieu, un centre au service de la communauté. L'idéal serait de développer un projet pour les... 30 prochaines années !

La parole n'ayant plus été demandée, le Président, M. Yves Trottet, a remercié l'Assemblée de sa très bonne collaboration. Il a rappelé la date de la prochaine séance du Conseil communal fixée au 19 juin 2013, ainsi que celle des prochaines votations fédérales (2) et cantonales (4), le 9 juin 2013.

La séance a été levée à 22 h 05.